

Compte-rendu

Comité de Pilotage Captage de la Chancelée

Mardi 2 décembre 2025

Présents :

AUDE Jean-Luc	Chambre Interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres - Elu
BAZIREAU Eric	SERTAD – Chargé de mission qualité
BURLOT Gaëlle	FD CUMA 79 – Chargée de mission Agroécologie et Innovation
CACLIN Philippe	SERTAD – Vice-Président / CC Mellois en Poitou – Vice-Président
CAMARERO Adrienne	SERTAD – Animatrice générale des programmes Re-Sources
CLAUSTRES Benjamin	OXAGRI
GRIFFAULT Sylvain	Commune de Melle – Maire / CC Mellois en Poitou – Vice-Président
GUERIN Julien	Agriculteur - EARL du Nac
GUIBERTEAU Mathieu	Chambre Interdépartementale d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres – Chargé d'études Pôle Gestion de l'eau et des Pratiques Agricoles
JOULAIN François	Agriculteur - EARL Joulain
LAÏCHOUR Paul	SERTAD – Animateur Re-Sources
MACHABERT Angélique	Direction Départementale des Territoires 79 – Cheffe Unité Gestion de l'eau
MAYOT Bertrand	Commune de St-Romans-lès-Melle – 1 ^{er} adjoint
MENARD Julie	SERTAD – Animatrice Re-Sources
MIGAUD Magali	Deux-Sèvres Nature Environnement – Administratrice
MOGUEN Nicolas	SAFER – Conseiller collectivités
MONCOUCUT Jérôme	Agence de l'eau Adour-Garonne – Chargé d'interventions
PINEAU Kévin	Agriculteur - El
PUGEAUX Nicolas	Négoce Agricole Centre Atlantique – Chargé de mission eau-environnement
RICHARD Estelle	Conseil départemental des Deux-Sèvres – Service Eau, Assainissement et Rivière
ROLLAND Marie	SYMBO – Animatrice PTGE
TALON Pascal	Commune de St-Romans-lès-Melle – 2 ^{ème} adjoint
XARDEL Julie	SERTAD – Directrice

Excusés :

DE BONADONA Eve	Conseil départemental des Deux-Sèvres
COORDONNIER Christian	Terre Atlantique
GICQUIAUD Floriane	Vice-Présidente au SERTAD et Elus commune de Melle
GRELIER Thierry	Direction Départementale des Territoires 79
MADIER Mickaël	FD CUMA 79
MAIANO Sabrina	CEN Nouvelle Aquitaine
MALLET Mathieu	CIVAM Seuil du Poitou
MAZENS Marie	GRAINE Poitou-Charentes
PILLET Audrey	Agence Régionale de Santé
PIOLET François	Océalia
POUPIER Laureen	DRAAF Nouvelle Aquitaine
ROUSSEAU Jérôme	Conseil départemental des Deux-Sèvres
TEXEREAU Benoit	Cellule Régionale Re-Sources

Ordre du jour :

- ▶ **Rappel du contexte**
- ▶ **Point sur la qualité de l'eau**
- ▶ **Bilan des actions 2025 et prévisionnel financier pour 2026**
 - Actions agricoles
 - Protection des zones sensibles
 - Communication et sensibilisation
- ▶ **Echanges**

1 Rappel du contexte

Adrienne CAMARERO présente le contexte et notamment des éléments sur le fonctionnement hydrogéologique du captage de la Chancelée.

Jean-Luc AUDE se questionne au regard de la présentation sur le fonctionnement hydrogéologique et notamment sur la différence entre ruissellement et infiltration. Adrienne CAMARERO répond qu'il s'agit d'un captage en eau souterraine, il est donc principalement alimenté par une eau qui aura transité par les couches géologiques.

2 Point sur la qualité de l'eau

Eric BAZIREAU présente les résultats de qualité d'eau.

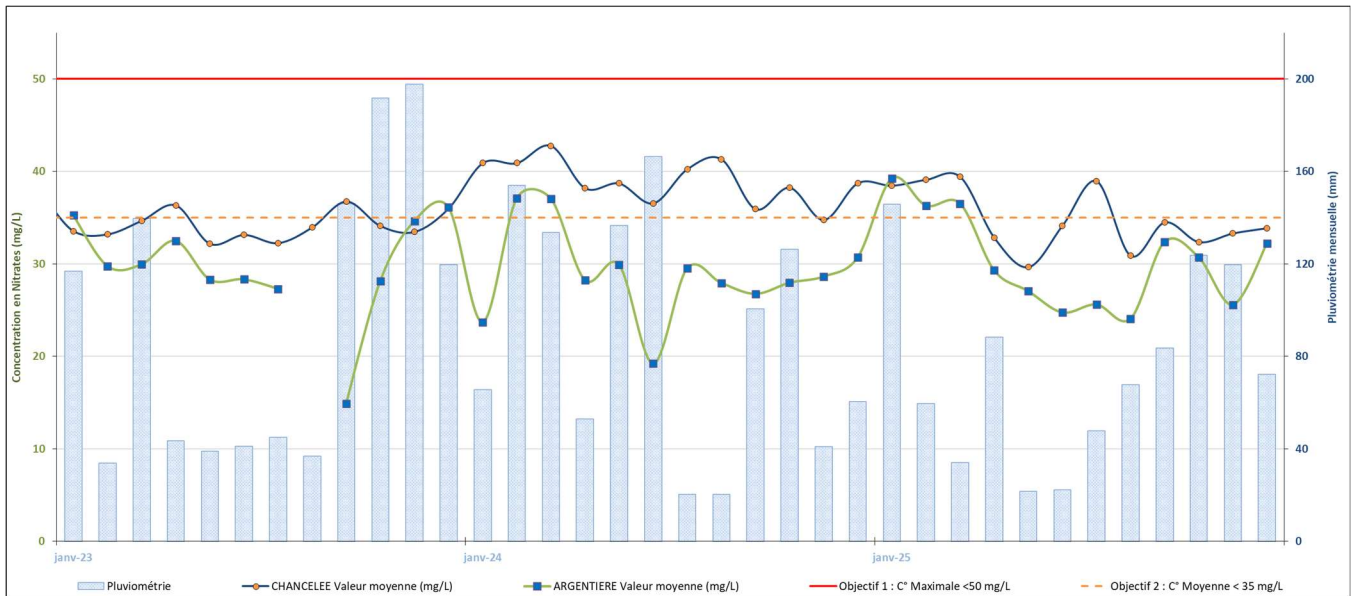
Philippe CACLIN s'interroge sur les niveaux de nitrates et notamment la différence entre les valeurs mesurées au captage et celles mesurées sur le ruisseau de l'Argentière. Ainsi, entre 2023 et 2024, la moyenne annuelle de teneurs en nitrates augmente de 6,02 mg/L au captage alors qu'elle reste sensiblement identique sur le ruisseau de l'Argentière (augmentation de 0,25 mg/L). Mathieu GUIBERTEAU réagit en indiquant que le bassin versant du ruisseau de l'Argentière n'est probablement pas le même que celui du captage de la Chancelée, ce qui peut expliquer des différences dans les valeurs mesurées. Pour avoir une analyse plus fine, il conviendrait de déterminer le bassin versant du ruisseau de l'Argentière.

Eric BAZIREAU précise également que le nombre d'analyses peut être légèrement inférieur sur le ruisseau de l'Argentière par rapport au captage en raison des périodes d'assecs du ruisseau.

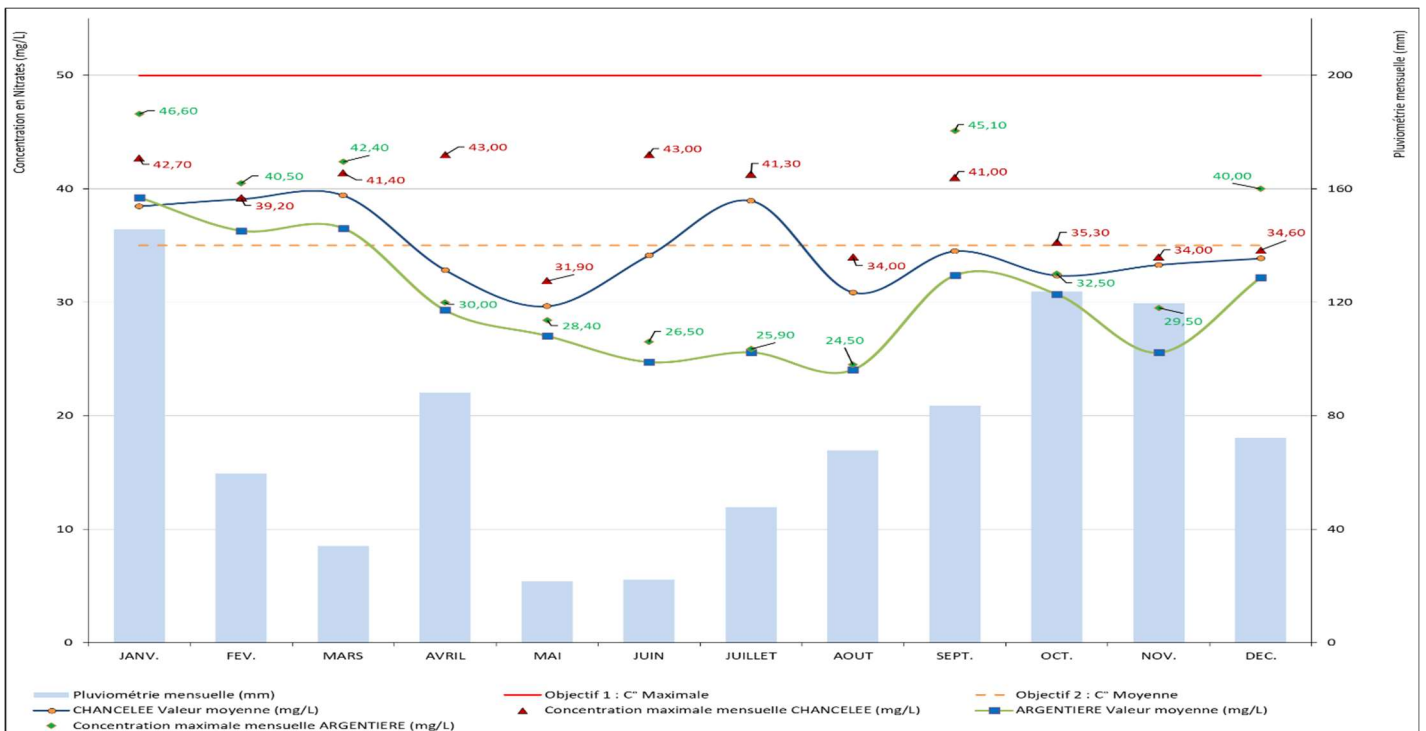
Plusieurs interrogations portent sur le lien entre les épisodes de pluviométrie et la concentration en nitrates au captage. Philippe CACLIN ajoute que l'augmentation des nitrates en raison des forts épisodes de pluviométrie a été constaté sur l'ensemble des captages d'eau. Eric BAZIREAU apporte des nuances en donnant l'exemple du captage de la Touche Poupard où la forte pluviométrie constatée n'a pas forcément entraîné une augmentation sensible des taux de nitrates.

Plusieurs interrogations portent sur le lien entre les épisodes de pluviométrie et la concentration en nitrates au captage.

Le graphique ci-dessous présente les concentrations moyennes mensuelles en nitrates au captage et au ruisseau de l'Argentière sur la période 2023-2025 ainsi que la pluviométrie mensuelle. Le second graphique présente un focus sur l'année 2025 uniquement :



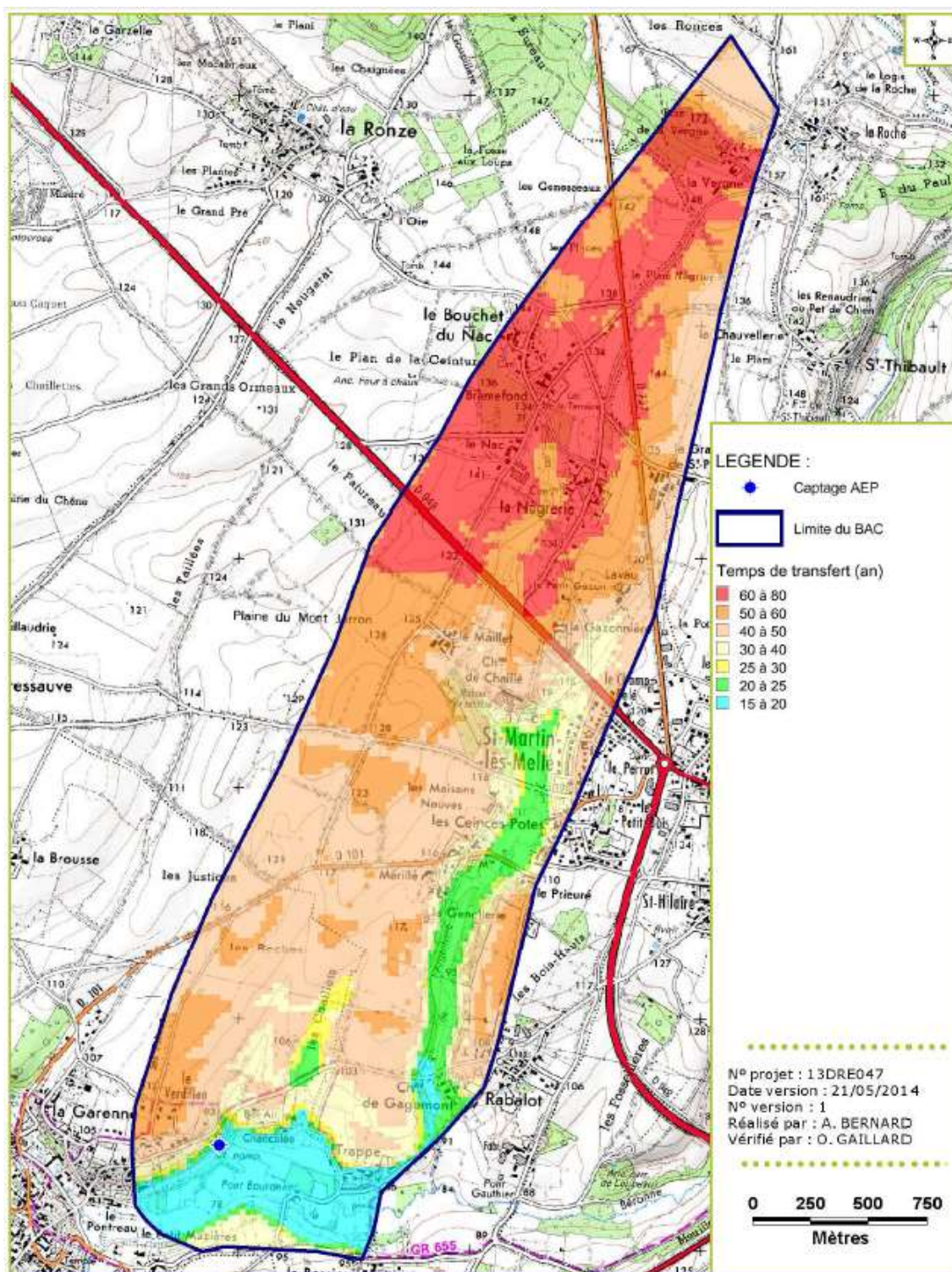
Evolution des concentrations en nitrates à la Chancelée et à l'Argentière sur la période de 2023-2025



Evolution des concentrations moyennes mensuelles en Nitrates au captage de la Chancelée et au ruisseau de l'Argentière en 2025

François Joulain demande quel est l'âge de l'eau captée à la Chancelée ?

L'âge moyen de l'eau est de 25 ans, mais avec de grandes différences de temps de transferts sur l'aire d'alimentation de captage. Ainsi la ressource est à la fois sensible à des pollutions diffuses datées (comme en témoigne les molécules phytosanitaires de dégradation retrouvées au captage) mais aussi à des épisodes plus récents et conjoncturels (réaction à des épisodes de pluviométrie extrême).



Carte des temps de transfert totaux pour une vitesse moyenne dans le supra-toarcien (Source : SAFEGE)

Nicolas PUGEAUX demande quelle est l'utilisation de la molécule 3-hydroxy-carbofuran (détectée une fois au captage en 2024 à 0,012 µg/L) ?

Il s'agit d'une molécule de dégradation du carbofuran, molécule avec une action insecticide, nématicide et contre les myriapodes du sol. Cette molécule est interdite à l'utilisation pour l'Union européenne et en France (13 décembre 2008).

Julien GUERIN demande si des analyses sur les eaux de ruissellement au rond-point du parapluie sont réalisées, au regard notamment de l'importance du trafic automobile ?

Julie XARDEL précise que c'est en dehors du champ de compétence du SERTAD, ce rond-point étant situé en dehors de l'aire d'alimentation du captage de la Chancelée. Cependant, la bonne gestion du réseau pluvial est également un enjeu important au regard de la bonne gestion de l'eau sur le territoire.

Suite à la présentation d'Éric BAZIREAU sur les polluants émergents, François Joulain demande s'il existe des traitements pour diminuer les PFAS dans l'eau ?

Actuellement, les techniques mises en œuvre pour éliminer les PFAS dans l'eau sont essentiellement des procédés de séparation qui visent à extraire les PFAS de l'eau sans les décomposer. De nombreux matériaux adsorbants peuvent être utilisés (charbon actif, résine échangeuse d'ions, minéraux, résidus organiques, etc.). Après adsorption des PFAS, le charbon actif doit être réactivé par des procédés thermiques à haute température, ce qui entraîne un coût énergétique élevé.

La technique actuellement la plus efficace pour l'élimination d'une large gamme de PFAS est la filtration par des membranes de **nanofiltration ou d'osmose inverse**. Malheureusement, cette technique est très énergivore et génère des sous-produits de séparation, appelés « **concentrats** ». Ces derniers présentent des concentrations élevées en PFAS qui induisent des difficultés de gestion (Ils sont parfois rejetés dans l'environnement alors qu'ils nécessiteraient un traitement supplémentaire).

3 Bilan des actions 2025 et prévisionnel financier pour 2026

► Actions agricoles :

Paul LAÏCHOUR présente les actions agricoles en lien avec le programme d'actions.

Magali MIGAUD rapporte que le Syndicat du 4B mène des actions de mise à disposition de matériel de désherbage mécanique auprès des agriculteurs de leurs AAC et demande si ce type d'action pourrait être mutualisée avec le territoire de la Chancelée compte tenu de la proximité géographique.

Paul LAÏCHOUR répond qu'il y a en effet des synergies entre les différents porteurs de programmes Ressources, qui avaient même réfléchi à la création d'une structure commune pour acheter du matériel et le mettre à disposition des agriculteurs de l'ensemble des bassins versants du département. Pour des raisons notamment juridiques, le projet n'a pas abouti mais la FDCUMA a acheté une herse étrille dans le but qu'elle tourne sur ces territoires. Il précise également qu'à l'échelle du SERTAD, des actions de mise à disposition de matériel de désherbage mécanique auprès des CUMA de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise sont menées depuis plusieurs années (en 2025 un scalpeur et une herse étrille étaient mises à la disposition des agriculteurs).

François JOULAIN indique sa déception de ne pas avoir pu poursuivre son engagement MAEC contractualisé sur la précédente PAC en raison des changements de cahiers des charges.

Paul LAÏCHOUR précise que les MAEC sont des dispositifs intégrés à la PAC dont les cahiers des charges sont fixés par le Ministère en charge de l'agriculture. Les opérateurs locaux n'ont pas de marge de manœuvre pour pouvoir adapter les dispositifs contractualisables.

Jérôme MONCOUCUT informe de l'ouverture courant 2026 de dispositifs de PSE (Paiements pour Services Environnementaux). Un CA de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne doit avoir lieu prochainement pour en définir les contours et modalités d'ouverture. Il s'agira probablement d'un dispositif PSE spécifique aux aires d'alimentation de captage.

Jean-Luc AUDE craint que l'AAC de la Chancelée ne soit pas un territoire prioritaire aux yeux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en raison notamment des faibles problématiques rencontrées vis-à-vis d'autres captages.

Philippe CACLIN informe qu'une association des producteurs d'eau regroupant des collectivités de l'ex Poitou-Charentes et du Limousin a vu le jour, avec notamment pour objectif d'étudier la possibilité de développer des outils d'aides directes de types PSE avec potentiellement des co-financements privés.

Jean-Luc AUDE précise que selon lui des MAEC ou PSE localisés à l'échelle parcellaires sont plus adaptés sur les territoires comme celui de la Chancelée que des dispositifs à l'échelle de toute l'exploitation.

Magali MIGAUD demande s'il a été étudié la possibilité de faire payer des dispositifs de ce type par les producteurs de molécules phytosanitaires. Jérôme MONCOUCUT répond que ce n'est pas le cas à l'Agence de l'Eau Adour Garonne du fait de la complexité pour identifier et atteindre ces firmes, et qu'il y a un risque de cautionner le non-arrêt de la production de ces molécules en développant des modèles financiers de ce type.

Marie ROLLAND informe qu'une réflexion est également menée par le SYMBO autour des PSE.

► **Protection des zones sensibles :**

Rappel stratégie foncière :

Adrienne CAMARERO rappelle la stratégie foncière à l'œuvre sur l'AAC de la Chancelée : sur les 580 ha du périmètre de protection du captage de la Chancelée, l'objectif affiché est une maîtrise foncière de 30 ha par le SERTAD (soit 5% de l'AAC). De plus ces 30 ha n'ont vocation à être localisés que dans les zones de transferts rapides (périmètre de protection rapprochée et vallées de l'Argentière et de la Béronne). Des Baux Ruraux à Clauses Environnementales seront mis en place sur les parcelles acquises.

Point sur les acquisitions et les réserves foncières :

Nicolas MOGUEN présente les actions foncières menées ou accompagnées par la SAFER.

Concernant le droit de préemption, actuellement, seule la SAFER peut activer le droit de préemption si le SERTAD le sollicite (ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent sur ce territoire).

Suite à la présentation de la reprise de l'exploitation agricole du Maillet, Julien GUERIN demande quelle est la forme sociétaire de FEVE (Ferme En ViE).

FEVE est une entreprise à mission, de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle propose une solution de financement à la reprise de ferme avec option d'achat. Pour cela, FEVE fait appel à l'épargne citoyenne avec la création d'une foncière solidaire. La foncière devient alors propriétaire de la ferme et la loue ensuite à un ou plusieurs agriculteurs avec un bail à clauses environnementales (BRCE), les projets devant respecter leur charte agro-écologique. Pour plus d'informations : <https://www.feve.co/>

Mathieu GUIBERTEAU demande quelles sont les surfaces agricoles de l'exploitation du Maillet ?

Nicolas MOGUEN précise que la surface cadastrale de la ferme est de 57,78 ha (dont 8,68 ha en acquisition par la commune de Melle). Sur la surface agricole utile, environ la moitié est aujourd'hui en prairies.

Après que Sylvain GRIFFAULT ait indiqué que certaines parcelles classées en zones à urbaniser dans le PLU vont être achetées par la commune de Melle au prix des terres en zone U, Philippe Caclin demande s'il n'était pas possible de faire une révision de PLU afin de changer la destination des parcelles avant l'achat ? Nicolas MOGUEN indique qu'au regard des délais de la révision d'un PLU, ce n'était pas envisageable.

Kevin PINEAU demande si le fait d'exploiter les terres en Agriculture Biologique était une condition du cahier des charges de la SAFER pour se positionner sur les terres de la ferme du Maillet ? Nicolas MOGUEN lui indique que c'était bien le cas.

Projet de la Genellerie :

Sylvain GRIFFAULT présente l'AMI lancé par la commune de Melle sur le site de la Genellerie.

⇒ <https://mairie-melle.fr/actualites/un-appel-a-manifestation-dinteret-pour-le-site-de-la-genellerie>

Julien GUERIN demande si les porteurs de l'AMI sur le projet de la Genellerie devront être en lien avec l'exploitation agricole du Maillet, et vice versa ?

Sylvain GRIFFAULT précise qu'il s'agit bien de deux projets différents et distincts, l'agriculteur sur le site du Maillet étant libre d'exercer comme il l'entend. Cependant dans l'analyse des réponses à l'AMI de la Genellerie, une attention sera portée sur la capacité des porteurs de projets à s'inscrire dans des collaborations avec les acteurs locaux.

François JOULAIN demande s'il y a un projet de stockage d'eau envisagé sur le site de la Genellerie ?

Sylvain GRIFFAULT répond que plusieurs travaux sont programmés sur le site (réfection des toitures, réseaux, gestion du pluvial...) dont un projet de stockage des eaux de pluie (estimé à 80 m3).

► **Communication et sensibilisation :**

Adrienne CAMARERO présente le volet communication et sensibilisation.

Jean Luc AUDE s'étonne de voir que l'APIEEE intervient auprès des classes dans le cadre du dispositif scolaire « Mon Territoire au Fil de l'Eau ». Selon lui cette structure n'a plus les autorisations préfectorales pour intervenir.

Magali MIGAUD rétorque que la préfecture a bien validé l'agrément de l'APIEEE et qu'elle est tout à fait légitime à intervenir dans ce cadre.

Sylvain GRIFFAULT rajoute qu'il faut faire une distinction entre les actions pédagogiques menées par l'APIEEE et son positionnement politique.

Philippe CACLIN affirme qu'il faut tout de même se poser la question de faire intervenir l'APIEE, d'autres structures étant selon lui tout aussi compétentes sur les interventions pédagogiques en lien avec l'eau.

4 Echanges

A la suite de la présentation par Adrienne Camarero des éléments financiers prévisionnels pour 2026, Jérôme MONCOUCUT demande s'ils existent d'autres co-financeurs que l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur le volet foncier ?

Estelle RICHARD répond que le Conseil départemental finance les acquisitions foncières mais uniquement dans le cadre de portages par les PRPDE (Personnes Responsables de la Production et Distribution de l'Eau), ici le SERTAD, et non par d'autres collectivités.

Philippe CACLIN rappelle que les actions, et en particulier les actions foncières, doivent s'apprécier sur le temps long.